

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00**



**N° 028A/2023 – Réhabilitation thermique de trois bâtiments communaux : demandes de subventions**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**  
Absents : **1** – Votants : **26**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

**ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

**ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :**

**Monsieur GRUET Alexis**

**ETAIT ABSENTE :**

**Madame JACQUET Aude**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Conformément aux objectifs d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments que la commune s'est assignée, il est proposé au Conseil municipal d'engager un programme ambitieux de rénovation sur trois bâtiments énergivores :

**1/ Le groupe scolaire du Village** : d'après les études thermiques réalisées par l'ALEC 01, le bouquet de travaux envisagés permettrait de réaliser au total environ 33 % d'économies d'énergie, pour un montant total de **232 049.43€ HT** réparti comme suit :

- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment ancien de l'école maternelle (109 407, 86 € HT) et installation d'une VMC (21 000 € HT),
- Relamping LED de l'ensemble du groupe scolaire du village (50 689,32 € HT),
- Installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation (171 m<sup>2</sup>) pour un montant de 48 352,25 € HT, auquel s'ajoute les honoraires de l'étude Structure préalable obligatoire (2 600.00€ HT).

**2/ Le Pôle petite enfance** : d'après les estimations réalisées par ALEC 01, le bouquet de travaux envisagés permettrait de réaliser environ 32 % d'économies d'énergie, pour un montant total de **132 290,81€ HT** réparti comme suit :

- Remplacement des menuiseries extérieures (118 438,50 € HT),
- Relamping LED permettant (8 111, 81 € HT),
- Déstratificateurs d'air (5 740,50 € HT).

**3/ Le Foyer** : d'après les estimations réalisées par ALEC 01, le bouquet de travaux envisagés permettrait de réaliser au total environ 47 % d'économies d'énergie, pour un montant total de **108 568,26€ HT** réparti comme suit :

- Remplacement des menuiseries extérieures (97 391,14 € HT),
- Isolation des combles de la toiture (6 484,00€ HT),
- Isolation du sous-sol (4 147 € HT),
- Remplacement de la VMC par une VMC hygroréglable (3 000 € HT).

Il est précisé que la commune a déjà obtenu en 2022 une subvention de l'Etat de 27 477€ (soit 50%) au titre de la DSIL pour financer une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux correspondant au remplacement d'huisseries du Foyer (devis de 02/2022 d'un montant de 54 954€ HT). Il convient de l'intégrer dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Au vu du bouquet de travaux envisagés sur les trois bâtiments communaux et des économies d'énergie estimées, la commune a l'opportunité de solliciter divers co-financements retracés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Travaux école du Village	232 050	Etat (Fonds vert - 26 %)*	124 606
Travaux Pôle petite enfance	132 291	Etat (DSIL 2022 - 6 %)	27 954
Travaux Foyer	108 568	CAF (FME 2022 et 2023 - 11 %)**	52 916
		GBA (PET 2 – 15 %)	70 546
		<b>Sous-total subventions (58 %)</b>	<b>276 022</b>
		Emprunt (42 %)	196 887
<b>Totaux</b>	<b>472 909</b>	<b>Totaux</b>	<b>472 909</b>

\* Assiette de dépenses prise en compte : 415 354,50€ HT (1<sup>re</sup> tranche de travaux du Foyer financée par la DSIL 2022 déduite)

\*\* Sollicitation de 40% de subvention du FME sur les travaux du Pôle Petite Enfance (RAM non éligible au FME)

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation thermique des trois bâtiments communaux présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la CAF et de la Communauté d'Agglomération,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°028A-2023 du 29 mars 2023 (suite) – 3 –

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**

